

LES AIDES-SOIGNANTS PEUVENT RÉALISER CERTAINS ACTES DE SOINS, dont :

♦ *Évaluation du changement de l'état clinique de la personne*

- Saturation en oxygène,
- Glycémie capillaire,
- Mesure du périmètre crânien,
- Calcul de l'I.M.C.,
- ...

♦ *Réalisation des soins en situation aigue*

- Réalisation d'aspiration endo-trachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire,
- Oxygénothérapie: changement de lunette à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débitmètre,
- Pose et changement de masque pour aide à la respiration en situation stable en situation chronique,
- Recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire,
- Pose de suppositoire (d'aide à l'élimination),
- Lavage oculaire et instillation de collyre,
- ...

♦ *Aide aux soins réalisés par l'infirmier*

- Prise ou aide à la prise de médicaments sous forme non injectable,
- Application de crème ou pommade,
- Participation à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique,
- ...

...Liste non exhaustive

IFSI-IFAS du Chalonnais

141, Avenue Boucicaut - CS 60066
71100 Chalon-sur-Saône

Tél. 03.85.44.65.72 / Mail: secretariat.ifsi@ch-chalon71.fr

Notre site: www.ifsi-duchalonnais.fr

FORMATION AIDE-SOIGNANTE

(Référentiel de formation: arrêté du 10 juin 2021)

LE METIER D'AIDE-SOIGNANT

Sa définition

« En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. »

3 missions associées reflètent la spécificité du métier d'aide-soignant

1

Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie.

2

Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences.

3

Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

CURSUS COMPLET DE FORMATION¹ = **770 heures de formation théorique** (22 semaines) + **770 heures de formation clinique** (22 semaines) = **1540 heures** (44 semaines)

LES STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL

4 STAGES (pour les cursus complets de formation¹) dont au moins :

⇒ 1 auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique.

⇒ 1 auprès de personnes âgées.

¹ Des allègements de parcours prévus pour les élèves en cursus partiel.

PERIODE « 1 »
5 semaines
(= 175 heures)

PERIODE « 2 »
5 semaines
(= 175 heures)

PERIODE « 3 »
5 semaines
(= 175 heures)

PERIODE « 4 »
7 semaines²
(= 245 heures)

² Placée en fin de formation, cette période intégrative correspond au projet professionnel ou permet de renforcer des compétences pour la validation des blocs de compétences.

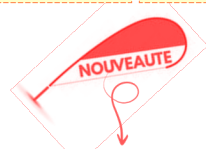
LES EVALUATIONS

Des études
de situation

Des évaluations des
compétences en
milieu professionnel

Des
pratiques
simulées

L'A.F.G.S.U.
(Attestation de
Formation aux Gestes
de Soins d'Urgences /
niveau 2)



- LE PORTFOLIO -

OUTIL INDISPENSABLE DE L'ÉLÈVE AIDE-SOIGNANT pour :

- ⇒ Assurer le suivi de ses périodes de stages ;
- ⇒ Rassembler tous les critères d'évaluation ;
- ⇒ Évaluer l'acquisition progressive des compétences ;
- ⇒ Faire le lien entre l'E.A.S., l'IFAS et les services qui l'accueillent en stage.

LA FORMATION

BLOCS DE COMPÉTENCES	COMPÉTENCES	MODULES DE FORMATION
BLOC 1 Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.	Module 1. Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.
	2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.	Module 2 Repérage et prévention des situations à risque.
BLOC 2 Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.	Module 3 Evaluation de l'état clinique d'une personne.
	4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne.	Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement.
	5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.	Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée.
BLOC 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage.
	7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.	Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs.
BLOC 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8. Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériels adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.	Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés.
	9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.	
BLOC 5 Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.	Module 9 Traitement des informations.
	11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques.	Module 10 Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques.